

BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
SECTION HÉRAULT



DÉCEMBRE 2011

La lutte contre la solitude - Grande Cause nationale 2011 - Nous nous engageons

Le mot du Président



Chers Compagnons,

Comme chacun le pressentait, l'année qui se termine n'a pas été facile avec la crise économique mondiale qui nous touche tous, autant actifs que retraités, et qui s'ajoute aux problèmes familiaux de notre vie quotidienne tels que maladie, perte de son compagnon de toute une vie, chômage et soucis pour l'avenir de nos enfants et petits enfants. Touchés par une crise financière sans précédent et des problèmes de dettes, qui dans le monde prennent quotidiennement plus d'ampleur, nous devons néanmoins aborder 2012 avec l'espoir et la certitude que nos dirigeants politiques seront à la hauteur des lourdes tâches auxquelles ils ont et auront à faire face quels que soient les résultats électoraux à venir.

Au niveau de notre ANMONM nous ne pouvons changer le monde, mais nous devons agir dans le respect de nos engagements que je cite :

- assurer le rayonnement et le prestige de l'Ordre en tous lieux ;
- maintenir et développer les valeurs morales et civiques liées à la qualité de compagnon ;
- renforcer les liens de solidarité entre les membres de l'Ordre et pratiquer l'entraide, individuelle et collective, sous forme morale et matérielle ;
- participer au devoir national de mémoire et encourager sa pratique ;
- développer, en particulier chez les jeunes, l'esprit de la citoyenneté et du civisme.

Décorés de l'Ordre national du Mérite, nous avons le devoir d'agir dans ce cadre et tout particulièrement en développant l'entraide et la solidarité entre nous et à l'extérieur de notre association. Il en est de même pour développer l'esprit de la citoyenneté et du civisme auprès des jeunes. Nos commissions s'y attachent mais l'action individuelle en est le complément indispensable et je sais pouvoir compter sur vous pour le faire.

À l'aube de 2012, votre comité départemental et les délégués géographiques se joignent à moi pour vous assurer de notre dévouement et vous présenter nos meilleurs vœux à partager avec ceux qui vous sont chers.

Avec toute mon amitié,

Pierre Bourtayre

Sommaire

Le mot du Président

- 1 - Éditorial de M. Claude Baland, préfet de la région Languedoc-Roussillon et de l'Hérault
- 2 - Nos compagnons à l'honneur - Bienvenue aux nouveaux compagnons
- 3 - Gardons en mémoire
- 4 - Commission citoyenneté et civisme
- 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - Le bain des enfants
- 10 - Prix de l'éducation citoyenne
- 11 - Commission de l'Entraide et de la Solidarité
- 12 - Un avenir ensemble
- 13 - Préparation du Congrès 2012
- 14 - 15 - Soirée de la Bleue
- 16 - 17 - Remise des brevets
- 18 - 19 - 20 - La vie des Comités

Photographie de couverture : Cérémonie de remise des brevets dans les salons de la préfecture de l'Hérault à Montpellier le 21 octobre 2011. Photo Yvan Marcou

Monsieur Claude Baland

Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault



C'est avec la Révolution française qu'apparaît le mot citoyen. Venu de l'antiquité, il désigne une personne, membre d'un État, qui appartient à une cité, c'est-à-dire à une communauté organisée par des règles. Le citoyen est considéré du point de vue de ses droits civils et politiques comme de ses devoirs, jusqu'à substituer, à cette époque, le titre de monsieur et madame à son profit.

Dès lors, le politique et le juridique s'intéressent essentiellement à l'idée de l'égalité entre Français en lui conférant le droit de participer à la vie de la communauté nationale ; alors que l'ancien régime était basé sur le principe des privilèges.

Les constituants qui siègent en 1789, et qui élaboreront la première constitution de 1791, travaillent dans l'esprit de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, qui sera gravée dans le marbre du préambule de cette dernière. Basée sur la pensée des philosophes du XVIII^e siècle, la déclaration des États généraux réunis à Versailles le 5 mai 1789 « *reconnaît et déclare* » que l'Homme possède, indépendamment des structures politiques et sociales, des droits qui sont « *naturels inaliénables et sacrés* ». Ce sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

Ainsi dans la succession des textes qui régissent notre République et les différents régimes qui ont fait notre histoire, le citoyen a affirmé sa participation à cette construction en exerçant son droit de vote qui en fait le citoyen d'une ville, d'une région, d'un État. Plus largement, on est citoyen lorsqu'on participe à la vie de la cité, à la vie du quartier, et la vie associative est un des éléments importants de l'action citoyenne.

Mais il faut constater que la citoyenneté est une notion qui évolue. La construction européenne entraîne une modification de la notion de citoyenneté. Celle-ci s'élargit pour tenir compte de l'entrée effective de la libre circulation des citoyens européens dans l'espace communautaire. Ainsi la citoyenneté européenne s'ajoute à celle des citoyens de chaque État membre de l'Union européenne, fondée sur des droits définis dans le traité de Maastricht.

Dans ce contexte, comment ne pas approuver la règle des **3 C** soutenue par les décorés de l'Ordre national du Mérite qui mettent en évidence les notions de **Civisme** et de **Civilité** qui sont associées à celle de **Citoyenneté**.

Le **Civisme** repose sur le respect de la loi avec la prise de conscience de ses devoirs à l'égard de ses concitoyens par souci du bien public et de l'intérêt général. La **Civilité** se place dans le respect d'autrui en se manifestant par la politesse, la courtoisie, l'amabilité, le refus de la grossièreté et de la violence dans la vie de tous les jours. Quant à la **Citoyenneté**, sa définition mérite d'être approchée dans une réflexion collective, comme cela sera proposé dans les ateliers qui seront organisés dans le cadre du XXVIII^e congrès national de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite qui se tiendra en septembre 2012 à La Grande-Motte.

Membre de l'ANMONM de l'Hérault, dont j'ai le plaisir d'être le président du comité d'honneur, je m'associe, encourage et soutien cette manifestation à caractère national, qui s'inscrit dans les grands enjeux contemporains qui rythment notre société, dont la région Languedoc-Roussillon est une belle et représentative émanation.

Nos compagnons à l'honneur



M. Claude Baland

Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
préfet de l'Hérault, président du comité
d'honneur de l'ANMONM de l'Hérault
promu commandeur dans
l'Ordre national du Mérite
JO du 15 novembre 2011



Mme Christiane Pompon

remise de l'insigne de chevalier
le 15 septembre 2011
par M. Claude Baland,
préfet de la région L-R et de l'Hérault



Mme Françoise Arnaud-Rossignol

remise de l'insigne de chevalier
le 4 novembre 2011
par M. Hervé Cosnard,
inspecteur d'académie adjoint



M. Roland Bigot

trésorier adjoint
de l'ANMONM de l'Hérault
nommé chevalier dans l'ordre
de la Légion d'Honneur
remise de l'insigne
le 2 décembre 2011



M. Pierre Liguori,

compagnon,
promu commandeur de l'Ordre
du Mérite maritime et décoré
de l'Étoile Européenne
du dévouement le 1er juillet 2011



M. Cyril Marchal

remise de l'insigne de chevalier
le 14 juillet 2011



M. Alexandre Benderski

remise de l'insigne de chevalier
le 23 septembre 2011
par M. Pierre Bourtayre,
président départemental
de l'ANMONM



M. Bernard Diran

remise de l'insigne de chevalier
septembre 2011
par M. Christian Philip,
recteur de l'académie
de Montpellier

Bienvenue aux nouveaux membres

du 10 juin au 15 décembre 2011

M. Philippe Augé - Montpellier - C1
M. Alexandre Benderski - Montpellier - C1
M. Yves Carle - Montpellier - C1
M. Bernard Dirand - Juvignac - C1
M. Jean Montagnol - Montagnol - C1
Mme Pascale Suc - Montpellier - C1
Mme Françoise Arnaud-Rossignol - Béziers - C2
M. Rémi Lemaire - Baillargues - C3

Mme Christiane Pompon - Clapiers - C3
M. Yves Ciccone - Balaruc-le-Vieux - C7
M. Jean-Paul Marrot - Sète - C7
M. Jean-Claude Pagnier - Poussan - C7
Mme Lina Delnott - La Grande-Motte - C8 - Vve.
M. Michel Lamarre - Pérols - C8
M. Cyril Marchal - Pérols - C8

Gardons en nos mémoires

nos compagnons décédés depuis juin 2011

M. Jean Cauquil - Montpellier - C1
M. Jacques Edet - Montpellier - C1
M. Pierre Kine - Montpellier - C1
M. Jean Lero - Saint-Jean-de-Vedas - C1
M. Jacques Cros - Abeilhan - C2

Mme Jacqueline Buineau-Baissette - Castries - C3
M. Laurent Antoine - Le Grau-d'Agde - C4
M. Gildas Dubois - Lavalette - C6
M. Jacques Delnott - La Grande-Motte - C8
M. Bernard Lagrange - La Grande-Motte - C8



Jacques Delnott nous a quittés.

C'est après une longue maladie qu'il a combattue pendant 18 mois, que Jacques Delnott nous a quittés le 17 septembre 2011.

Beaucoup ne connaissaient Jacques Delnott que par sa fonction officielle de secrétaire de l'ANMONM de l'Hérault ou encore comme Vice président du G.R.163 des anciens combattants de La Grand-Motte.

Mais en 1952, Jacques Delnott à l'âge de 19 ans, engagé volontaire, rejoint la compagnie méhariste basée à Tamanrasset. Il participe ainsi aux opérations militaires dans ce secteur qui lui vaudront plusieurs citations, la

Croix de la Valeur Militaire et en 1964 la Médaille Militaire. Mettant fin à sa carrière militaire en 1967 avec le grade d'adjudant, il retourne à la vie civile. En se formant chez Simca à Reims et Troyes il rejoint le groupe ONET à Marseille pour terminer comme directeur régional pour l'est de la France. Dans ce contexte il a exercé les fonctions de Vice-président de la Chambre patronale de FNENF Champagne-Ardenne et celles de conseiller prud'hommal à Strasbourg.

Installé à La Grande-Motte, passionné de navigation, il a consacré beaucoup de son temps à la création de l'Association des plaisanciers du port de La Grande-Motte et organisé des croisières pour ceux qui ne connaissaient pas très bien la mer.

Jacques Delnott était un homme droit, compétent et loyal, son humanité et sa disponibilité d'esprit nous manquent déjà.

Les membres du comité de l'ANMONM de l'Hérault et l'ensemble de ses compagnons, présentent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches avec leurs plus fidèles et douloureux souvenirs.

Jacques Delnott était décoré de :

- la Médaille Militaire ;
- la croix d'officier de l'Ordre national du Mérite ;
- la croix de la Valeur Militaire avec deux citations ;
- la croix du Combattant volontaire - Croix du Combattant ;
- la Médaille des opérations AFN ;
- la Médaille de la reconnaissance de la Nation.



Henri Meitg, président du « Lien cantonal »,
Mme Cassar, maire de Pignan et Pierre Bourtayre.

Le 5 novembre 2011 à Pignan, une cérémonie était organisée en mémoire du décès du général de Gaulle le 9 novembre 1970.

Depuis son inauguration le 21 décembre 1990 par Pierre Messmer, un nombreux public se rassemble tous les ans devant le monument érigé en la mémoire du Général. Cette année, l'ANMONM était invitée à y déposer une gerbe. Dans ces circonstances, Pierre Bourtayre a rappelé quelle fut la vie et les engagements du fondateur de la V^e République et créateur de l'Ordre national du Mérite, en précisant les buts et les missions que les décorés s'attachent à faire vivre dans le respect des valeurs citoyennes qui font la grandeur de notre pays.

Commission citoyenneté et civisme

Sous l'impulsion de notre président national Jean-Claude Talbert et, en accord avec le conseil d'administration de l'ANMONM, a été formée une commission nationale « Education citoyenne » que préside notre président départemental Pierre Bourtayre.

Cette nouvelle commission est distincte de la commission permanente nationale du civisme qui attribue chaque année les prix nationaux du civisme pour la jeunesse qui récompensent généralement le dévouement, l'acte de bravoure pour l'intérêt public ou la chose publique.

Avec le prix de l'Éducation citoyenne, nous voulons récompenser les jeunes qui deviennent citoyens, qui participent à la vie civique de la société ou de la communauté par opposition au fait d'être simple résident. Dans ce prix d'Education citoyenne, il y a aussi la composante du lien social pour des jeunes qui expriment non seulement leur intérêt individuel mais, avant tout, l'intérêt général en appliquant concrètement la formation reçue en éducation civique à l'école, au collège ou au lycée.



Signature de la « convention cadre » entre le ministère de l'éducation nationale et l'ANMONM le 15 juin 2011 dans la salle des Boiseries de l'Hôtel national des Invalides.

Le premier acte de cette nouvelle commission était d'établir avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative une « convention cadre ». Elle a été signée en l'Hôtel national des Invalides le 15 juin dernier.

C'est ensuite chaque section départementale qui rédige et signe une convention de partenariat avec l'inspection académique locale permettant d'engager et de promouvoir différentes actions dont la mise en œuvre de ce prix de l'Éducation citoyenne. C'est en cours dans de nombreux départements et, pour notre section : la convention a été signée le jeudi 24 novembre à l'Inspection académique de l'Hérault (§ page 10). Nous décernerons les premiers prix de l'éducation citoyenne lors du congrès national de l'ANMONM à La Grande-Motte en septembre 2012. Dont le thème de réflexion portera sur la citoyenneté.

Lors de la dernière réunion de notre commission civisme, il a été proposé d'unir les deux composantes sous une seule appellation de la commission pour le département et de l'intituler commission « Citoyenneté et Civisme », ce qui a été accepté lors de la réunion du comité départemental du 15 novembre 2011.

Pour relancer le fonctionnement de cette commission élargie, nous souhaitons que soient désignés ou proposés dans chaque comité un ou des correspondants chargés de suivre la vie locale afin de recenser le plus complètement possible les événements qui touchent au civisme ou aux actes de citoyenneté accomplis, proposés et/ou entretenus par les jeunes et donc :

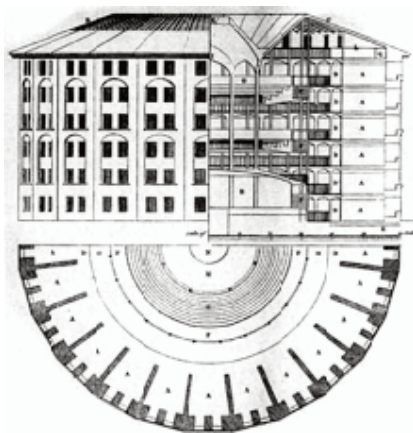
- de nouer des contacts auprès des établissements scolaires, des municipalités, des conseils municipaux des jeunes, du conseil général des jeunes, et toutes associations motivées ou travaillant sur la citoyenneté.
- d'intervenir à la demande exclusive des établissements scolaires qui le souhaiteraient pour apporter des connaissances en compléments des projets pédagogiques des établissements.

Un courrier est transmis à chaque délégué président d'un comité local par Jean Ceccaldi, président de la commission départementale "Citoyenneté et Civisme". Ce courrier est accompagné de tableaux indiquant pour chaque comité, la liste des circonscriptions du primaire ainsi que celle de tous les collèges et lycées se trouvant dans le périmètre du comité local. Le travail et les résultats de la commission seront d'autant plus efficaces si elle peut s'appuyer sur ce réseau de correspondants et, ainsi, pouvoir communiquer de la manière la plus complète auprès des institutions et des médias.

Le baigne des enfants

Avant d'évoquer l'ouverture des « colonies agricoles » pour enfant, il est bon de les situer dans leur contexte juridique, social et culturel, celui du XIX^e siècle.

C'est une loi pénale de 1791 préfigurant le Code pénal de 1810 qui fixe la minorité pénale à 16 ans. Elle introduit dans cette approche de la minorité la notion de discernement et la question de savoir à quel moment un mineur est accessible à la sanction pénale. Le mineur considéré comme discernant est condamné à une peine inférieure à celle des adultes. Le mineur non discernant est acquitté, soit remis à ses parents, soit placé dans une maison d'éducation spéciale pour y être élevé et détenu jusqu'à sa majorité pénale ou civile. Les premières maisons d'éducation spéciale n'apparaissent que sous la Monarchie de Juillet (1830-1848). Pendant près d'un demi-siècle on sera confronté à ce système absurde. Les uns et les autres seront placés dans les mêmes maisons de détention, sous le même régime, mêlés aux adultes. Pour les discernants, la détention durera le temps de la peine, souvent quelques mois ; pour les non-discernants, elle durera jusqu'à l'âge de 16 ou 20 ans.



Panoptique de Bentham

Quelques quartiers de mineurs apparaissent dans les prisons dès 1824, mais il faudra attendre 1836

pour que le ministère de l'Intérieur, dont dépend le secteur des prisons, ouvre la maison d'éducation correctionnelle de la Petite Roquette à Paris, malgré un réel souci d'apprendre un métier aux jeunes détenus, de leur donner un enseignement scolaire et religieux. La Petite Roquette construite sur le modèle du panoptique de Bentham (pénaliste anglais 1748-1832) tiendra beaucoup plus d'une prison où l'on va privilégier l'isolement et le silence, que d'une maison d'éducation. Une autre réalisation, quasi-contemporaine de la précédente, sera celle des colonies agricoles, illustrées par une formule célèbre de l'époque due à Charles Lucas (inspecteur général des prisons, fondateur d'une colonie agricole au Val-d'Yèvre en 1847) « *sauver le colon par la terre, et la terre par le colon* ». La plus célèbre d'entre elles sera la colonie de Mettray ouverte en 1839 près de Tours par un magistrat philanthrope Frédéric-Auguste Demetz. Le fondateur de Mettray parle des « *innocents coupables* » en évoquant les futurs colons, il souhaite « *les enlever à la corruption des villes pour les ramener aux principes fondamentaux des sociétés primitives* ». Il entend par ce terme, la société rurale.

L'essor industriel, l'urbanisation massive, la constitution d'un prolétariat urbain misérable qui inquiète la société bourgeoise et citadine, amènent naturellement à éloigner les enfants pauvres et vagabonds des villes (le vagabondage des mineurs restera un délit jusqu'en 1935) pour les réintroduire dans le monde rural, qui acquiert ainsi une sorte de fonction rédemptrice à l'égard de

l'enfant vagabond tout en protégeant la société urbaine. La référence religieuse reste très présente, évoquant les bienfaits de la nature, Demetz écrit : « *Elle rapproche de Dieu, elle inspire la crainte divine et par là même la soumission à l'autorité.* » Une entreprise pédagogique où éducation et soumission se conjuguent.

« Mundatur culpa laborre »

« La rédemption par le travail » est l'esprit qui anime la loi du 30 mai 1850 et qui désigne la Guyane comme la terre du baigne avec la création des colonies agricoles pénitentiaires. Dans la même logique, la loi du 5 août 1850 prévoit, en métropole, la création de colonies publiques : les colonies pénitentiaires, pour les mineurs acquittés ayant agi sans discernement, non remis à leur famille, ainsi que les mineurs condamnés comme discernant à un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. Les articles 10 et 16 de la même loi prévoient des colonies correctionnelles pour les mineurs condamnés à plus de 2 ans, ainsi que pour les insubordonnés des colonies pénitentiaires. Les condamnés à moins de 6 mois, du fait de la courte durée de leur peine, sont maintenus dans les quartiers de mineurs des maisons de détention.



Colonie d'Aniane en 2007

À partir de 1860, à l'image de l'enfant pauvre et vagabond des villes, se substitue progressivement à celle de « l'innocent coupable », beaucoup plus inquiétante, de l'enfant criminel, de l'inamendable. Plus que la délinquance des jeunes, c'est le regard sur l'enfant de justice qui change. On assiste à un glissement idéologique important avec l'apparition du positivisme qui accorde la primauté aux sciences fondées sur l'observation et rejette, comme utopie, l'image de l'enfant, de la nature puisée chez Jean-Jacques Rousseau et chez les Romantiques. Le courant positiviste s'affirme en particulier dans le domaine d'une nouvelle science, la criminologie, où César Lombroso développe la théorie du criminel né. Dans son ouvrage « L'homme criminel », publié en 1876, il privilégie l'idée que le délinquant porte sa criminalité dans son propre patrimoine génétique. Les médecins aliénistes parlent de dégénérescences, de tares héréditaires, qui prédisposent à la délinquance. Le vagabondage des mineurs est considéré comme une forme atavique du fait criminel. Le mineur délinquant est enfermé dans un déterminisme impitoyable, l'heure n'est plus aux projets d'éducation, il n'y a plus pour le mineur délinquant que le châtiment, l'enfermement et la discipline.

On écrit dans un congrès pénitentiaire de 1890 :

« Il faut soumettre l'enfant, s'il continue à fauter, c'est que la discipline n'est pas suffisante. » En fait, la discipline est devenue l'unique moyen d'éducation et de moralisation. Comme le prévoyait la loi de 1850, l'Administration Pénitentiaire va ouvrir ses propres colonies et entériner le déclin du secteur privé. Ce sera la création des colonies des Douaires, de Saint-Hilaire en 1850, de Saint-Maurice en 1872, de Belle-Île en 1880, d'Aniane en 1885.



Entrée de la colonie industrielle et agricole d'Aniane vers 1930

La colonie agricole pénitentiaire pour enfants.

En 1839, on avait créé la colonie pénitentiaire de Mettray que Genet immortalisera un siècle plus tard dans *Le Miracle de la rose*. La révolte des Canuts venait d'avoir lieu. Que faire de tous ces enfants miséreux, graines d'insécurité, s'interrogeait la bourgeoisie. Lombroso, le « savant » positiviste renommé, forgea les concepts de « criminel né », de « tare héréditaire », de « perversité constitutionnelle » qui firent alors fureur.

Une partie de la classe dominante, se voulant plus éclairée, cherchait une solution dans un retour à la nature qui mettrait ces chers petits à l'abri de l'enfer citadin avilissant. Épurer leur âme, l'affermir, l'éclairer, tel était le but que se fixaient les partisans de la « philanthropie sociale ». Dans ces institutions privées et très catholiques, qui rompaient avec le disciplinaire à l'état brut, se concentraient toutes les techniques,

anciennes et modernes, de contrôle du comportement. Cela tenait du cloître, de la prison, du collège, du régiment. On a dit de Mettray, ce bagne d'enfants, que c'était une prison dont les murs étaient des buissons de roses. On pouvait s'en évader très facilement, mais on était vite repris, chaque paysan recevant à cette époque une prime de cinquante francs par colon évadé qu'il ramenait ; la chasse à l'enfant avec fourches, fusils et chiens devint une véritable industrie dans la campagne alentour.

Une précision concernant la « justice » rendue aux moins de 18 ans : ceux dont la justice reconnaissait qu'ils avaient « agi sans discernement » étaient obligatoirement acquittés, mais l'acquittement « pour avoir agi sans discernement » n'en était pas moins une condamnation inscrite au casier judiciaire. Il y avait donc des acquittés condamnés. Ils n'avaient aucune peine à accomplir, mais on prenait pour eux des mesures de sauvegarde. À titre de prévention, ils étaient placés dans des établissements d'éducation : les colonies pénitentiaires !



Enfant bagnard - Dessin de Luce - 1898
La tenue était composée d'une veste et d'un pantalon de couleurs bleues et blanches alternées. Une moitié du crâne était rasée. Cela afin de mieux les reconnaître en cas d'évasion.

Dans le Languedoc, il existait bon nombre de ces colonies pénitenciaires pour enfants, où l'on a enfermé et puni la jeunesse délinquante. À Toulouse avec le pénitencier du père Barthier puis près de Rodez, à la ferme de Combelles. Il y avait aussi Sainte-Radegonde, puis celui de Pezet. Viennent encore la colonie agricole de Vailhauquès, le pénitencier du Luc, la colonie industrielle d'Aniane et, pour les filles, la Solitude de Nazareth. Dans un livre admirable, les Enfants du bagne [1], Marie Rouanet nous fait parcourir ce chemin de la honte où l'on trouve établissements publics et privés.



*Cours de la Colonie pénitentiaire d'Aniane.
Vers 1930 - Rassemblement des colons.*

La répartition de ces établissements était variable puisqu'elle n'était pas administrative. Par exemple, dans l'Hérault et dans l'Aveyron, elle en a dénombré quatre. Sur l'ensemble de l'Hexagone, il y avait une soixantaine d'institutions privées (Mettray, Cîteaux, Sainte-Foy-la-Grande, etc.) et moins d'une dizaine publique (Doullens, Fontevreud, Belle-Ile, etc.).

Précisons que ces établissements n'étaient pas mixtes. Globalement, il y a eu six fois plus d'établissements réservés aux garçons qu'aux filles. À partir de 1840 et jusqu'à la fin du XIXe siècle, de 1000 à 3000 condamnés par an sont envoyés dans ces colonies agricoles. Pour la seule année 1857, on recense près de 10 000 petits détenus. Cela représente plusieurs dizaines de milliers de jeunes pour la période 1850-1945.



*Colonie pénitentiaire d'Aniane.
Vers 1930 - Pupilles à l'école*

Ce sont des mineurs ayant commis des délits, jugés coupables et condamnés à des peines ne dépassant pas deux ans. Les condamnés à des peines supérieures vont dans les centrales et les quartiers correctionnels créés à la fin des années 1860. On y dirige aussi des jeunes gens qui ont été acquittés pour « avoir agi sans discernement » (article 66 du code civil) - l'essentiel des effectifs - afin de les « rééduquer ». Les peines s'échelonnent entre quatre et huit ans. À ces deux catégories de « condamnés », il faut ajouter les corrections paternelles. Le père ne pouvant plus tenir son rejeton adresse une demande d'internement au juge de première instance. Celui-ci, sans enquête complémentaire, évalue le degré de gravité de la faute commise et détermine le lieu d'enfermement ainsi que la durée de la peine (trois mois, six mois, un an renouvelable seulement une fois). Mais parmi les délits les plus courants qui conduisent généralement ces jeunes issus de milieux défavorisés dans ces institutions, c'est le vol. On vole pour aller au cabaret ou pour se payer les jeux de la fête publique; on vole les plaques de plomb sur le toit des églises pour les revendre. Sont enfermés aussi les enfants errants, les mendiants et les petites filles - parfois âgées de 10 ans - qui se prostituent. La Solitude-de-Nazareth, maison de correction pour filles, reçoit en grand nombre des fillettes prostituées syphilitiques, alcooliques ou tuberculeuses. Certains viennent de l'Assistance publique: ils se sont

évadés ou mal conduits dans leur famille d'accueil ou dans leur atelier d'apprentissage.

La vie des enfants dans ces colonies pénitenciaires s'apparente à un régime carcéral. Il tient du couvent et de la caserne. La journée commence à 6 heures du matin par des exercices d'hygiène rudimentaires (plusieurs pénitenciers ne disposent même pas de point d'eau). Les enfants au crâne rasé (pour éviter les poux) sont affreusement sales. Le temps consacré à la prière dans la chapelle est assez long. En guise de petit-déjeuner: un morceau de pain. Puis ils vont aux ateliers agricoles ou dans leur salle de cours - tout dépend de la saison. Les plus jeunes ou les plus méritants sont affectés aux tâches les moins éprouvantes (épierrage des champs, sandalerie, cordonnerie, charonnage, fromagerie, aide aux cuisines, service à la table du directeur, de l'économe et de l'aumônier). Les jeunes travailleurs se rendent aux champs en marchant au pas et en rang serré derrière leur moniteur. Ils n'ont pas le droit de se parler durant leurs huit à douze heures de travaux quotidiens. Le déjeuner, pris vers les 13 heures, est exclusivement constitué de pain trempé dans du bouillon de légumes et d'un plat de légumes le plus souvent secs (la pitance). Le soir, à nouveau de la soupe. Pas de dessert, ni de fromage, ni de fruits frais. Ces jeunes, souvent prépubères, accumulent les carences.



*Colonie pénitentiaire d'Aniane - Vers 1930
La salle de cinéma
La devise: École - Discipline - Travail*

Le dimanche est chômé. Le matin est consacré à la prière et à des exercices à caractère militaire. Les petits délinquants paraded en uniforme dans les villages voisins. Le but de ces défilés est de rassurer les populations en leur montrant combien cette « mauvaise graine » est devenue disciplinée et docile. C'est en voyant passer ces enfants au crâne rasé, en treillis et en sabots, que la population les a appelés les « petits bagnards ». L'administration, elle, ne parle pas de bagnes mais de maisons de redressement. D'ailleurs, les détenus sont encadrés et surveillés par le personnel propre à l'établissement et par des chefs d'atelier qui, eux, viennent de l'extérieur.



*Colonie pénitentiaire d'Aniane - Vers 1930
Les dortoirs garnis d'étroites cellules en treillis de fer. Les « cages à poules » avec un châlit avec sangles, un matelas, draps, couvertures, table de nuit, et pot de chambre.*



*Colonie pénitentiaire d'Aniane - Vers 1930
L'intérieur du quartier cellulaire
démoli en 1957*

Les punitions sont diverses : régime pain sec ; piquet dans la position à genoux pendant les récréations ; manège (on fait tourner le détenu autour de la cour pour une période indéfinie) ; cachot, assorti ou non de pain sec, pour un temps plus ou moins long selon le délit commis. En théorie, les coups sont strictement interdits, ce qui n'empêche pas leur pratique. Les mauvais traitements (coups de ceinture, coups de trousseau de clefs, sévices sexuels) sont extrêmement répandus. L'administration en prend « officiellement » connaissance à l'occasion des révoltes de détenus, notamment dans les années 1930.

Les punitions sont administrées selon une graduation précise : l'évasion, la rébellion (refus du travail, incitation aux mutineries) et les affaires de mœurs conduisent directement au cachot pour 30 à 40 jours. Dans ce qu'il reste de ces maisons de correction (Vailhauquès, le Luc, Aniane), sur les murs des cachots, des graffitis, des comptages, des initiales gravées comme sur une pierre tombale, des phrases bouleversantes : « Vive Dieu, vive qui vaincra plus que Dieu. Ne meurs pas. »

À Aniane, comme dans ces autres bagnes, la peur et la mort étaient toujours présentes : « A Montlobre, jusqu'à la fermeture de la colonie, les jeunes détenus représentaient au moins la moitié des morts de tout le village, parfois les trois quarts, parfois plus encore », écrit Marie Rouanet [2]. En quelques mots, elle rend compte de la destinée de quelques jeunes condamnés : « Il a été condamné à l'âge de sept ans pour vol jusqu'à dix-huit ans. Arrêté à dix ans pour vols simples, condamnés jusqu'à dix-huit ans. Meurt à Vailhauquès à quatorze ans. À son arrivée, il mesurait un mètre » [3]. Peut-être a-t-il finalement eu de la chance, cet enfant-là...



*Colonie pénitentiaire d'Aniane - Vers 1930
Le conseil de discipline*

Le scandale des bagnes pour enfants éclate en 1934. Le débat public autour de la question des colonies pénitentiaires agricoles naît de l'évasion collective des enfants du bagne de Belle-Ile, à la suite des mauvais traitements administrés à un de leurs camarades. Avant de manger sa soupe dans le silence absolu, celui-ci avait osé mordre dans un morceau de fromage. Il avait aussitôt été roué de coups par les surveillants. Une émeute et une évasion collective se sont ensuivies. Les touristes présents à Belle-Ile, intéressés par la prime promise pour la capture des fuyards, ont prêté main-forte aux autorités : « C'est la meute des honnêtes gens qui fait la chasse à l'enfant », écrira Prévert. Les journalistes s'emparent de l'affaire. Le grand public ouvre les yeux sur ce type de maltraitance.

En 1945, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une ordonnance sur la protection judiciaire de la jeunesse est prise. Le jeune délinquant est à partir de cette époque considéré comme un individu digne de ce nom, l'approche psychologique participe à cette nouvelle politique. Les établissements ne sont plus fermés. L'enfant est autorisé à sortir le dimanche. On arrête d'exploiter les gamins. L'accent est mis davantage sur l'éducation au détriment de l'apprentissage, lequel a montré ses limites. L'effort se porte aussi sur les mesures d'hygiène et les activités sportives. Le nombre d'établissements d'État augmente. Les colonies pénitenciaires agricoles, avec leur fonctionnement archaïque, disparaissent.

Toutefois, cette mutation s'opère avec lenteur. Il faut changer le personnel, former des éducateurs spécialisés. La loi du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés pour mineurs (de 13 à 18 ans) axés sur l'éducation et l'apprentissage avec soutien psychologique. Faut-il y voir un retour aux maisons de correction ? Prendre en charge une dizaine de délinquants par établissement suffira-t-il à guérir le mal des banlieues ?

Et si le fait d'engager pendant le parcours scolaire de notre jeunesse, une réflexion approfondie portant sur les droits et les devoirs, tout en encourageant les comportements civiques et citoyens, était une politique d'avenir pour prévenir la délinquance ?

Bibliographie :

- Jacques Bourquin - *Pages d'histoire - La protection judiciaire des mineurs, XIX^e - XX^e siècles - revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* - le Temps de l'histoire - hors série juin 2007.

- Jean-Michel Mension, journaliste et écrivain français, plus connu sous son pseudonyme Alexis Violet. Communiqué du samedi 30 septembre 2006 - PSYCHASOC - Institut Européen Psychanalyse et Travail Social - www.psychasoc.com

- [1]. [2]. [3] *Les Enfants du bagne*, Marie Rouanet, éd. Documents Payot, 1992



Yvan Marcou

Vice-président comité de l'Hérault

La colonie pénitentiaire d'Aniane de ses origines à nos jours.

Située dans l'Hérault à environ 35 km au nord-ouest de Montpellier.

C'est en 777, que saint Benoît construit un monastère qui est transformé en abbaye en 782 avec l'aide de Charlemagne.

- En 1545 puis 1562, ces édifices religieux sont pillés et détruits par la population et reconstruits de 1679 à 1715 par les Bénédictins de saint Maur.

- De 1810 à 1845, François Farel transforme les bâtiments claustraux en filature de coton, avec fabrication de bas et de toiles rayées.

- En 1845, l'État installe une maison Centrale de force et de correction destinée à recevoir 500 détenus adultes, mais elle en compte jusqu'à 750.

- En 1885 s'ouvre la maison d'éducation surveillée « Colonie pénitentiaire publique d'Aniane » qui accueille des enfants et adolescents délinquants pour leur enseigner divers métiers industriels.

- En 1895, les actes officiels qualifient Aniane de « Maison d'éducation correctionnelle » pour 200 à 280 pupilles.

- En 1917, suite à l'application d'un système répressif très rigoureux est construit un vaste quartier cellulaire.

- En 1927 s'installent une « Maison d'éducation surveillée » et « Maison d'éducation corrective. »

- De 1945 à 1975 elles deviennent « Institution publique d'éducation surveillée » (IPES), puis « Institution spéciale d'éducation surveillée » (ISES) jusqu'en 1995.

Les bagnes dans le monde.

- | | |
|--|--|
| - 1850-1945 - Colonies pénitenciaires agricoles (France) | - 1788-1868 - Australie (G.B.) |
| - 1852-1853 - Algérie (France) | - 1790-1860 - Straits Settlements (G.B.) |
| - 1852-1938 - Guyane (France) | - 1824-1863 - Bermuda (G.B.) |
| - 1861-1938 - Pulo-Condore - Vietnam - (France) | - 1858-1910 - Îles Andaman (G.B.) |
| - 1864-1897 - Nouvelle Calédonie (France) | - 1869-1905 - Sakalin Island (Russie) |
| - 1873-1938 - Saint-Martin-de-Ré (France) | - 1896-1947 - Ushuaia (Argentine) |

Prix de l'Éducation citoyenne

Le jeudi 24 novembre 2011 a été signée, dans les locaux de l'inspection académique de l'Hérault à Montpellier, une convention de partenariat entre l'inspection académique et la section ANMONM de l'Hérault qui officialise solennellement la collaboration qui existait entre certains établissements scolaires et l'ANMONM dans le département.



Signature de la convention, de g. à d. et av. - ar.

Pierre Van Craenenbroeck et Philippe Wuillamier

*Liliane Dray, Robert Bonbonnelle, Claude Guilleret, Hervé Cosnard,
Jean Ceccaldi, Jacqueline Vigneron-Vanel, Corinne Cendres*

Philippe Wuillamier - inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et Pierre Van Craenenbroeck premier vice-président de la section qui représentait le président Pierre Bourtayre souffrant, ont signé la convention et le règlement du prix en présence d'Hervé Cosnard – inspecteur d'académie adjoint, animateur du trinôme académique Education nationale – Défense - IHEDN, de deux enseignantes Corinne Cendres, professeur d'Histoire-Géographie et Liliane Dray, professeur de mathématiques, de Robert Bonbonnelle - responsable du comité de Montpellier, Yvan Marcou – Vice Président chargé de la communication, de Jacqueline Vigneron-Vanel, Jean Ceccaldi et Claude Guilleret de la commission citoyenneté et civisme.

Dans leurs propos respectifs, les intervenants ont rappelé la nécessité d'encourager les jeunes qui empruntent les voies citoyennes, s'y réalisant pleinement, tout en faisant connaître leurs actions qui font appel – le plus souvent à l'esprit de solidarité, au devoir de mémoire au sens de l'intérêt général.

L'objectif principal de cette convention qui rentre dans le cadre de la politique de développement des valeurs de la citoyenneté en faveur de la jeunesse, est de valoriser, de promouvoir les valeurs de la République en général et celle de l'éducation civique et citoyenne en particulier. Notre action, ne s'insère pas dans les programmes ou les disciplines scolaires, mais valorise les actions centrées sur la citoyenneté. C'est ainsi que les élèves des écoles, collèges et lycées qui, par leur comportement au quotidien, leur activité, leur rayonnement au service de la collectivité scolaire ou de la cité, dans des actions d'aide à la scolarité, à l'intégration, à l'inter générations, de dévouement, de respect de l'environnement, etc. seront récompensés par des prix individuels ou collectifs sur proposition des inspecteurs de circonscription pour les écoles primaires, des chefs d'établissement pour les collèges et les lycées.

Les prix de l'Éducation citoyenne qui seront remis chaque année lors d'une manifestation officielle: tout en valorisant le travail des équipes pédagogiques feront connaître les actions citoyennes exemplaires liées au sens de l'intérêt général et du « savoir vivre ensemble. »

Pour tout renseignement relatif à ces prix, il est possible de contacter Pascal Ayraud – conseiller technique auprès de l'inspecteur d'académie service commun de la vie scolaire ou notre compagnon Claude Guilleret pour la commission citoyenneté et civisme.

Claude Guilleret,

coresponsable de la commission citoyenneté et civisme.

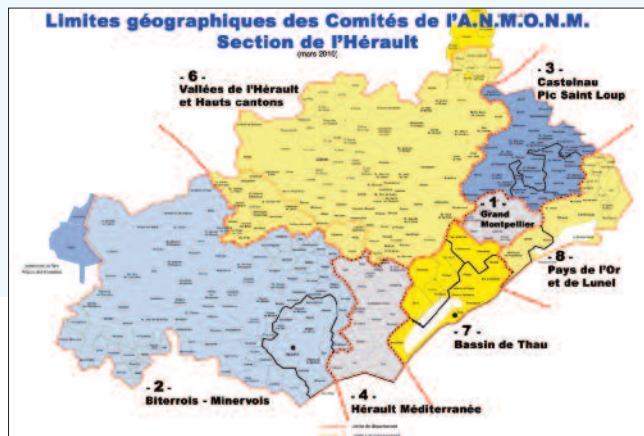


Les compagnons dans la cour du rectorat de Montpellier

Commission Entraide-Solidarité

Rencontres avec les comités locaux en octobre 2011

Analyse démographique des compagnons



Nous comptons aujourd'hui 560 adhérents répartis en 7 comités géographiques. Chaque comité local est sous la responsabilité d'un compagnon.

Les objectifs partagés de l'Entraide et de la Solidarité

- Vaincre la solitude. L'âge, l'éloignement des enfants, la maladie peuvent créer notre isolement.
- Se retrouver lors de moments de convivialité, sorties proposées, conférences signalées ;
- Soutenir en cas de difficultés dans le respect des volontés exprimées. Un dossier financier peut être monté pour être présenté au national dans des cas précis ;

- Partager nos domaines de compétences si variés pour apporter une aide ponctuelle dans un dossier particulier ;
- Apporter notre appui à d'autres organisations ou associations comme complément dans leur engagement.

Les objectifs de réalisation

L'amélioration de la communication.

Il nous est arrivé d'envoyer une carte d'anniversaire à un compagnon et de recevoir en réponse la nouvelle de son décès survenu quelques mois plus tôt. Ou bien un courrier qui vous revient avec la mention « décédé » sur l'enveloppe.

Comment améliorer la communication ?

- D'abord créer un réseau de communication de proximité : l'unité géographique restreinte sous la responsabilité d'un compagnon volontaire relais doit faciliter les contacts, moins nombreux et plus proches.

Pour cette raison, nous avons rencontré les responsables des comités locaux de la section 34.

- le comité 1 à Montpellier avec Robert Bonbonnelle ;
- le comité 3 à Assas avec Odette Guiraudou ;
- le comité 4 à Agde avec le général Ubac et Claude Guilleret ;
- le comité 8 à la Grande Motte avec Jean-Pierre Orsini.

Nous avons pu discuter avec Bernard Bourdon dont le comité 7 répond déjà à notre souhait de proximité courtoise et amicale. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité, leur accueil, le partage de leurs expériences et surtout pour la réflexion menée ensemble et nous allons poursuivre avec les comités 2 et 6.

- Ensuite préparer l'entrée en contact.

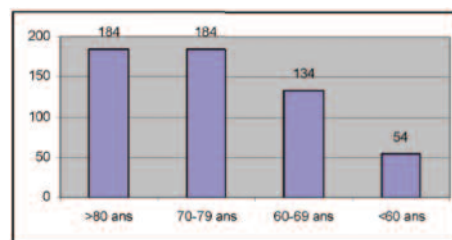
- par téléphone : attention à l'heure, les premiers mots (le comité 3 a proposé de rédiger un guide de la communication) ;
- à l'occasion de la remise de la boîte de chocolats ;
- au renouvellement de l'adhésion ; le comité 4 nous faisait part d'une adhésion non renouvelée parce que le compagnon ne pouvait plus se déplacer.
- à propos d'une sortie, d'une réunion ;
- Enfin, rendre visite et surtout garder le contact.

Les résultats escomptés

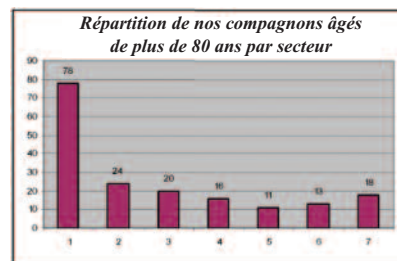
Un maillage explicite dans chaque comité local : chaque village, chaque secteur pour les agglomérations conséquentes doit avoir son « entraideur » reconnu. Les informations de proximité échangées dans le respect bien sûr de la liberté de chacun, devraient ainsi pallier un manque de contact, une solitude avérée.

Et nous pourrions souhaiter que ce maillage structuré de liens tissés entre nous permette d'augmenter les échanges chaleureux, les communications partagées, les covoiturages organisés pour donner à l'ANMONM 34 son label d'entraide et de solidarité.

Renée Gorlier et Jacqueline Vigneron-Vanel



Échelle des âges du comité de l'Hérault



Répartition de nos compagnons âgés de plus de 80 ans par secteur

Des nouvelles du chemin d'excellence des 9 « filleuls » du département de l'Hérault !

Amale, avec une mention Bien, a entamé le Droit à Narbonne. *« J'ai toujours mon projet d'intégrer la Police Scientifique. À la Fac, c'est presque l'ambiance lycée. »*. Amale a été sélectionné par le Conseil Régional, pour recevoir une « bourse au mérite » de 3 000 €. *« De quoi aider mon budget et passer le permis »*.

Amel, a réussi son concours des instituts infirmiers. Comme le note l'équipe de parrains, c'est une preuve *« d'opiniâtreté, d'enthousiasme au milieu de difficultés multiples assumées avec courage. »* La région Alsace lui offre des possibilités qu'elle devrait rejoindre bientôt. *« La Fondation aura fait naître l'émergence de talents au service des autres par un engagement sans faille et collectif des parrains »*.

Antonio, mention TB en poche, a intégré la prépa de Joffre. *« Les relations avec mon parrain Robert Albiol m'ont beaucoup aidées »* signale Antonio. *« Ce parrainage me fut facilité par l'excellent suivi de tout le Lycée Paul Valéry de Sète »* confirme son parrain.

Christelle qui avait noué des liens très solides avec son parrain aura dû changer de « monture » à son départ de la région. Sylvie Cabrera qui a pris le relais grâce à la SEMLH 34, assure, par son expérience pédagogique la continuité sur laquelle s'engage la Fondation dans une action de longue durée de 8 ans.



Répartition des filleuls



Christina à Paris

Christina, après avoir piétiné au bac, a trouvé un job d'été chez U où elle a pu découvrir la Grande Distribution. Elle a trouvé sa voie dans un BTS de Tourisme à Perpignan. La proximité géographique de sa marraine sur l'Agglo Hérault Méditerranée a catalysé cette prise de maturité et la présence amicale de Gilberte Garcia, une marraine hors pair sur Perpignan, en pérenniser la réussite.

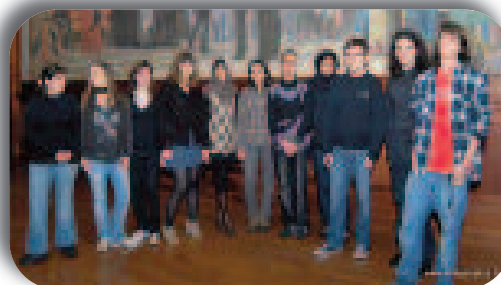
Déborah, après un bon score au bac a pris une « année sabbatique ». Pas facile à vivre pour Norbert Simon, très engagé, à Béziers, auprès de sa filleule. Les jeunes peuvent tourner le dos à la chance qu'offre la Fondation. Comme le dit, avec optimisme, Norbert Simon, *« La Fondation, c'est aussi leur liberté ! »*.

Isabelle, qui a rejoint l'ISEM à Montpellier, a trouvé un job d'été dans son entreprise « marraine » (la Banque Dupuy, de Parseval) au siège de Sète et dans une agence proche de chez elle. *« Cela m'a ouvert de nouveaux horizons et j'ai fait un super stage en m'immergeant dans le monde du travail. Cela m'a apporté de la maturité. »*. Ce que confirme, Luc O'Callaghan, Directeur à la banque et son parrain : *« Isabelle pourra à nouveau revenir en stage chez BdP quand elle souhaitera »*.

Myriam, avec une belle mention TB, suit les traces de son père. *« Je vais continuer à l'épauler pour affronter cette terrible première année de Médecine »* dit Pierre Pic, très présent dans cette réussite, comme celle de Jean-Pierre Cordoni, professeur à Montpellier II qui lui a donné des cours de maths. *« On a bien bossé ensemble. C'est super »*.

Samuel, après avoir choisi de redoubler sa terminale et obtenu une mention Bien, a intégré, à Jean Mermoz, une prépa à l'ENS de Cachan, avec une passerelle sur Sc Po. Un suivi très complet d'Henri Jurquet, son parrain, dans son choix de filière et l'établissement du budget d'aide de la Fondation. Désormais conclut Samuel : *« C'est désormais à moi de jouer pour avoir toutes mes chances pour ce concours »*.

Sharazade, en écho avec Renée Gorlier, résume son parrainage : *« Un élan vers autrui, un échange de savoirs »*. Elle complète : *« Mon engagement dans mes études de Pharmacie, un défi que j'espère transformer dans celui de passeur d'avenir »*.



Les filleuls réunis au rectorat

Dominique Henri Perrin

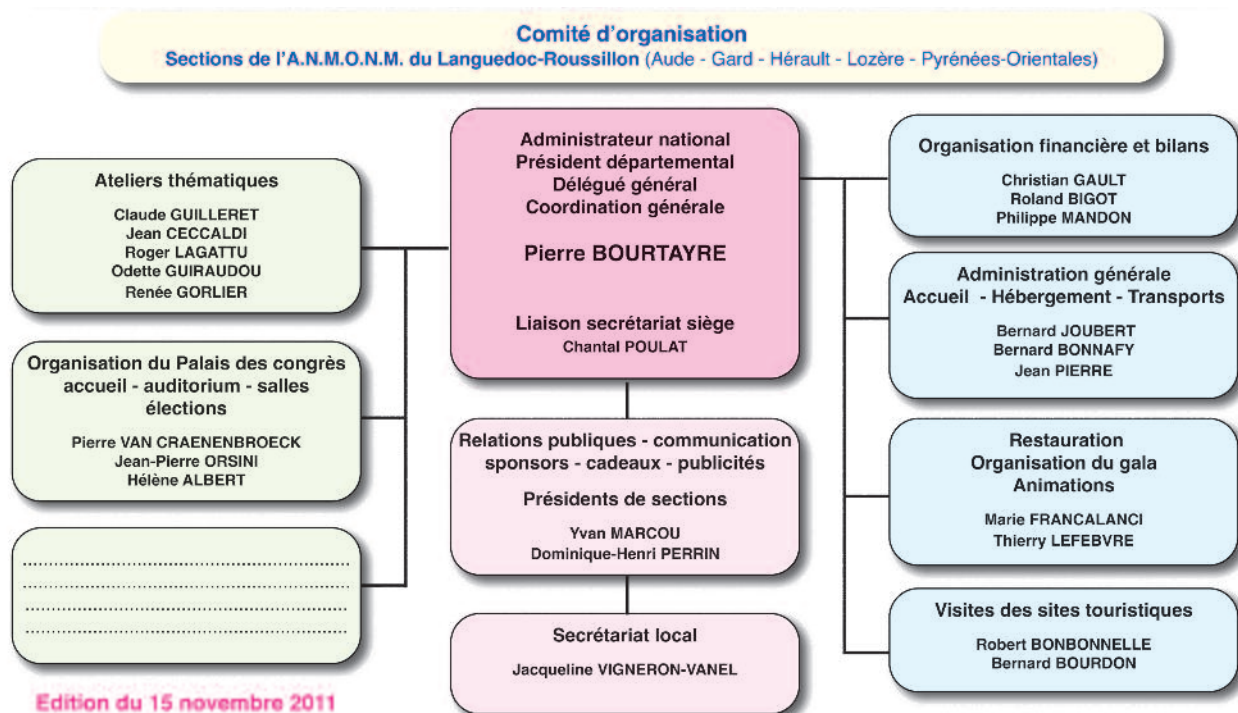
XXVIII^e congrès de l'ANMONM

Le congrès national de notre association se déroulera les 12, 13 et 14 septembre 2012 à La Grande Motte sur le thème de la Citoyenneté :

**Education et citoyenneté,
Citoyen dans la cité,
Citoyen et valeurs républicaines,
Vers une citoyenneté européenne.**

L'organisation de cet événement mérite l'attention de tous les compagnons et la réflexion du comité de section de l'Hérault. Dans ce contexte, plusieurs réunions de travail ont été mises en place, dont la dernière s'est tenue le 24 novembre 2011 à Montpellier. Elle regroupait, autour de l'équipe organisatrice du comité 34, les présidents des sections : de l'Aude, Georges Lamilhau accompagné de Michel Ausseil - du Gard, Georges Pages accompagné de Roger Lagattu - des Pyrénées Orientales, Lucien Pépinier, afin de partager les éléments constructifs d'une telle manifestation. Claude Rocher président de la section de la Lozère et Madame Renaud, secrétaire de la section des P.O., étaient excusés.

Le fascicule ci-joint, et l'organigramme ci-après, précisent le travail et les réflexions qui sont déclinés sur 7 axes.



Cette organisation qui se met en place, s'appuie sur la mobilisation des compagnons de la section 34 avec le renfort des sections du Languedoc-Roussillon. Les dossiers d'inscription devraient être transmis en mars 2012 pour un retour en juin. C'est avec l'aide de tous, la pertinence des conseils et la nombreuse présence des membres de l'ANMONM, que nous pouvons donner à ce congrès les garanties d'une réussite et l'image d'un « certain art de vivre » dans notre région et au label Sud de France.

Jacqueline Vigneron-Vanel,
compagnon, secrétaire de la section 34.



Réunion du 25 novembre 2011 à Montpellier en présence des représentants des sections du Languedoc-Roussillon.

Soirée de la Bleue

Le samedi 1er octobre 2011 le centre culturel José Janson à Fabrègues accueillait la soirée de prestige du comité de l'ANMONM de l'Hérault.

En présence de près de 150 invités, Pierre Bourtayre, administrateur national et président départemental remerciait M. Jacques Martinier, maire de Fabrègues et son conseil municipal pour leur soutien et leur amitié ainsi que pour la qualité de leur accueil dans cette belle ville.

M. Claude Baland, préfet de région, préfet de l'Hérault, était représenté par son directeur de cabinet M. le préfet Nicolas Honoré. M. Robert Lecou, député de l'Hérault et son épouse ont honoré par leur présence cette soirée, ainsi que le colonel Eric Steiger, commandant de la Gendarmerie de l'Hérault accompagné de son épouse, Mme et M. le colonel Acolatse, délégué militaire départemental comme deux de nos sponsors, M. et Mme Zago et M. et Mme Angelotti.



Le président, Pierre Bourtayre et Marie Francalanci, vice-présidente



Cocktail d'accueil



La table officielle

Dans son intervention, Pierre Bourtayre rappelait que le comité départemental de l'ANMONM comptait près de 600 compagnons avec son comité d'honneur présidé par M. le préfet de région Claude Baland et comprenant de hautes personnalités dont M. Christian Philip, recteur de l'académie de Montpellier – M. le professeur François Bernard Michel, membre de l'Académie de médecine et de l'Institut de France – Mme Hélène Mandroux, maire de Montpellier – M. Raymond Couderc, sénateur-maire de Béziers – M. Jacques Gravegeal, président de la chambre d'agriculture de l'Hérault avec le général de corps d'armée (CR) Michel Alaux, Mme Monique Roux, présidente-fondatrice de l'Association SOS Rétinite France et le général de brigade aérienne (CR) François Monssus, qui, tous les trois présents à cette soirée, ont été remerciés pour leur soutien et amitié. (de G. à D. en photographie, ci-dessus)





Le président - Pierre Zago - Marie Francalanci - Roch Angelotti

Les sponsors qui apportent leurs soutiens au comité local étaient vivement remerciés comme les Groupes Nicollin, BRL, Jeanjean et en particulier la société SO GA NET avec M. Pierre Zago, le groupe immobilier ANGELOTTI avec M. Roch Angelotti et VILLAGE CENTER Loisirs avec M. Delorme, directeur du Domaine du Golf à Fabrègues, qui se sont vus remettre la médaille de l'ANMONM en remerciement de leur amitié et soutien financier.



Le président, Mme Godignon, M. André Lebreton et M. Claude Godignon



M. Ozias Guedz et Pierre Van Craenenbroeck

Au nom du Comité départemental, le président a tenu à remercier et à honorer notre compagnon M. André Lebreton qui est toujours disponible pour participer à nos sorties et soirées tout comme M. et Mme Claude Godignon, fidèles amis de La Grande-Motte et de notre Association en leur remettant une médaille souvenir de notre Section. Il a aussi salué et remercié M. Ozias Guedz, haute personnalité culturelle âgée de 93 ans, qui nous a encore fait l'honneur de participer à notre soirée annuelle accompagné par M. Atlan qui lui aussi répond toujours présent.

Grâce aux compagnons qui se sont investis pour sa réussite (Marie Francalanci, chargée de l'organisation, Pierre Van Craenenbroeck, Bernard Joubert, Christian Gault, Jean-Pierre Orsini, Yvan Marcou), la soirée de la Bleue qui s'inscrit comme une des grandes manifestations de prestige dans le département de l'Hérault, recevait en « intermezzo » l'aimable participation du groupe vocal Gospel Eole de Fabrègues sous la direction de Samuel Zaroukian. Les pièces interprétées, modernes ou classiques, ont auréolé le travail vocal de ce groupe de femmes et d'hommes qui ont su faire partager dans ce moment privilégié leur passion du chant, qui reste la plus belle expression de la joie, de l'amour comme de la tristesse.

L'excellent repas proposé aux convives était concocté par le traiteur « Le Délice des Princes », qui avait su marier les saveurs et les parfums les plus subtils aux produits d'excellence issus du terroir ou de la mer, afin de flatter généreusement les palais particulièrement délicats.

Jean-Pierre Sardi et son orchestre ont rajouté à la qualité de cette soirée la gaîté et une bonne humeur communicative, grâce au choix de son répertoire, à l'authenticité de ses instruments et à la voix étudiée de ses chanteurs, qui ont accompagné tard dans la nuit cette belle assemblée, qui a fait la promesse de se retrouver en septembre 2012 pour la soirée de gala du Congrès international de l'Association qui se tiendra au Domaine Saint Gabriel à Marsillargues.



Groupe vocal GOSPEL EOLE



Orchestre de Jean SARDY

Cérémonie de remise des brevets



Le 21 octobre 2011, la traditionnelle remise des brevets se tenait dans les salons de la préfecture de l'Hérault à Montpellier sous la haute présidence de M. Patrice Latron, secrétaire général, avec la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur et l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite.

Pierre Bourtayre, administrateur national et président départemental de l'ANMONM, s'adressait au secrétaire général de la préfecture et aux nouveaux nommés et promus dans l'Ordre national du Mérite.

« Monsieur le secrétaire général, je tiens à souligner encore ce soir combien je me réjouis de voir nos deux Ordres nationaux dans l'Hérault œuvrer pour des relations amicales et étroites. En nous recevant dans ces magnifiques salons vous nous témoignez une amitié que nous apprécions tout particulièrement et qui nous permet de resserrer, si besoin était, les liens qui doivent unir nos deux Ordres nationaux. Je vous prie de transmettre à notre Compagnon, M. le préfet Claude Baland, tous nos remerciements et notre respectueuse amitié. Pour son sens de l'État, pour son amabilité et pour son amitié. Notre Association lui doit beaucoup... »



Pierre Bourtayre et Patrice Latron avec les porte-drapeaux de la SEMLH et de l'ANMONM



*M. le Professeur
François-Bernard Michel
promu commandeur*



*Mme Monique Roux
promue officier*



*M. Alexandre Benderski
nommé chevalier*



*M. Jean-Marie Castet
nommé chevalier*



*M. Bernard Dirand
nommé chevalier*



*M. Michel Lamarre
nommé chevalier*



Mme Monique Jacquin
nommée chevalier



M. Philippe Mandon
nommé chevalier

Mes chers Compagnons, vous êtes des personnalités distinguées par la nation qui vous accorde une reconnaissance sociale et personnelle qui vous donne une place de haute personnalité dans la vie du Pays. En effet, vous êtes décorés du seul Ordre national de la V^o République, qui remplace 16 décorations ministérielles, mais vous ne pouvez vous flatter d'aucun privilège particulier...

Notre devise « servir » et notre règle des trois C « Citoyenneté – Civisme – Civilité » ne sont pas des mots lancés dans la nature. Notre président national nous le rappelle en ses termes : « *Notre société est confrontée à une forme d'incivilité permanente, à un abandon de l'esprit de dévouement, à une tendance au chacun pour soi, et, très souvent, à une absence du respect de l'autre ou des règles de vie en collectivité. Cette dégradation du lien social est un grand défi pour notre Pays, épris des vertus qui donnent du sens aux valeurs fortes du Civisme, de l'Entraide, de la Solidarité et de la Tolérance.* »

C'est pour cela que nous travaillons avec ferveur à la promotion de ces valeurs, avec en point de mire, le Congrès international de l'AN-MONM qui se tiendra en septembre 2012 à La Grande-Motte, et dont le thème sera « La Citoyenneté ».



M. Daniel Mainguy
nommé chevalier



M. Jean Montagnol
nommé chevalier



M. Jean-Claude Pagnier
nommé chevalier



M. Jacques Sabbah
nommé chevalier



Remise des brevets dans les salons de la préfecture de l'Hérault

La vie des comités

Comité 7 - Bassin de Thau

Visite du SDIS 34 à Vailhauquès le 19 octobre 2011

Cette visite, proposée à tous les compagnons de notre section Hérault a été organisée à l'initiative de notre compagnon sétois Daniel Toos, ami personnel du colonel Risdorfer, directeur départemental incendie et secours de l'Hérault (SDIS 34).



Le colonel Risdorfer nous accueille et explique le déroulement de la visite.

La présentation générale du SDIS 34 en salle par le colonel Risdorfer, pour expliquer les missions du SDIS, l'organisation administrative et fonctionnelle, sous la double présidence du préfet et du conseil général. Le colonel Risdorfer a su nous montrer à quel point la réactivité face à un événement grave nécessite une préparation méthodique en amont, aussi bien technique pour analyser les risques potentiels, que managériale pour obtenir l'efficacité maximale en toutes circonstances.

Notre département 34 concentre beaucoup de risques potentiels à cause de sa situation géographique : les feux de forêt de l'été, les crues de l'automne, la mer et ses dangers, l'A9 saturée en été, et à chaque fois, pour espérer progresser encore dans l'efficacité, c'est tout un travail préparatoire à base de retour d'expérience et d'organisation millimétrée qui se met préventivement en place pour en diminuer les conséquences quand l'incident survient.



Des auditeurs très attentifs pendant la présentation générale du SDIS par le colonel Risdorfer.



Le lieutenant-colonel Raynard nous a fait « vivre » les opérations de secours

La présentation technique du poste de commandement par le lieutenant-colonel Raynard, l'ancien patron de Sète qui nous avait fait visiter sa caserne en 2007, et que nous avons eu plaisir à retrouver.

Le lieutenant-colonel Raynard nous a fait découvrir toutes les salles du PC, à géométrie variable selon les événements traités, l'organisation en place pour traiter en un temps record tous les appels qui arrivent au 18/112 et piloter ensuite les interventions via les casernes locales. Il nous a expliqué l'importance des moyens opérationnels (avions, hélicoptères ...) et les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Inutile de dire que tous les compagnons ont été passionnés et parfois même « bluffés » par ce professionnalisme des pompiers. Apprécier le résultat de l'efficacité au point de le trouver naturel est une chose, mais comprendre comment on parvient à ce résultat exceptionnel en est une autre.

Et les compagnons, anciens cadres et dirigeants d'entreprises, ont pu revivre avec plaisir des moments forts de leur vie professionnelle.

En conclusion, sachez qu'en 2014, un nouveau PC sera mis en œuvre à Vailhauquès qui regroupera tous les appels du 18 et du 15, pour des interventions Pompiers-Samu encore mieux coordonnées et toujours plus efficaces. Encore un bravo pour ces hommes qui brillent par leur efficacité !

Bernard Bourdon - Compagnon responsable du comité 7

Comité 3- Castelnau - Pic Saint-Loup

Nature et découverte à Claret

Le samedi 22 octobre, une vingtaine de compagnons et leurs conjoints, se sont retrouvés à Claret, chef-lieu de canton au nord-est du département de l'Hérault, pour participer à une journée à la fois instructive et ludique. Le thème principal de la rencontre était de partir à la découverte de l'histoire du verre, en faisant une halte sur le chemin des verriers. Mais d'autres surprises allaient agrémenter la journée.



Distillerie d'huile de cade

Tout d'abord, la visite de la distillerie d'huile de cade située dans la commune, la seule en France et sans doute en Europe. Le tronc et les branches de ce petit arbre épineux, qui ne pousse qu'autour de la Méditerranée, produit par pyrolyse l'huile de cade « vraie », comme se plaît à le dire le propriétaire-exploitant qui nous a expliqué le procédé pour l'obtenir. La visite de cette entreprise d'allure plutôt modeste, a été une véritable découverte pour nombre d'entre nous, qui ont acheté ses produits, dont beaucoup servent à l'industrie pharmaceutique, dans la petite échoppe de l'usine.

Ensuite, le groupe s'est rendu à la halle du verre, magnifique lieu de présentation de



Visite guidée de la Halle du verre



Dégustation de miel

Après le repas, bon moment de convivialité, ce fut la rencontre avec un apiculteur qui nous a captivés par ses connaissances sur la vie des abeilles, leurs excellents produits (miel, pollen, gelée royale) mais aussi sur les dangers qui les guettent, et qui nous guettent aussi tant le travail des abeilles est important pour la vie sur terre. Les participants ont pu déguster ce produit naturel qu'est le miel, les différentes variétés, et beaucoup sont repartis avec des provisions pour l'hiver !

Le temps a manqué pour aller déguster les vins de l'appellation Pic Saint-Loup ; beaucoup souhaitaient en effet aller voir le souffleur de verre en plein travail. C'est en effet un moment magique que de voir naître sous nos yeux, à partir d'une simple boule de verre en fusion, sous le geste rapide et précis du professionnel, un objet unique. Ainsi, en l'espace d'une demi-heure, un magnifique vase a été créé devant nous par un virtuose du traitement du verre.

L'après-midi s'est achevée par une visite chez un maître-verrier installé à Vacquières, village situé à quelques kilomètres de Claret, sur le chemin des verriers. Là, les compagnons ont pu écouter un artisan, un artiste même, leur expliquer avec passion son métier et les techniques employées pour créer les pièces uniques que chacun a pu admirer ; des objets de tailles très variées, aux couleurs exceptionnelles et changeantes au gré de l'inclinaison, à base d'or ou d'autres métaux précieux, destinées pour la plupart d'entre elles à l'exportation. Un travail rare et insoupçonné dans ce petit village héraultais, dont les productions sont connues et visibles à l'autre bout du monde !

Une journée très sympathique et instructive et un excellent moment d'échanges et de rencontres entre les compagnons. À renouveler sans aucun doute !

Bernard Bonnafy

Compagnon - équipe d'animation du comité 3



Le groupe en visite

La vie des comités

La vie des comités

Comité 2 - Biterrois-Minervois

Les Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis

Dans le cadre du programme des conférences organisées par le comité 2, une conférence de M. Philippe Bot, s'est tenue le 14 novembre 2011 à la Maison de la vie associative à Béziers.



M. Philippe Bot

Des trois sociétés compagnonniques reconnues historiquement descendant du Moyen-Âge, « les compagnons du Tour de France des Devoirs Unis » dit « l'Union compagnonnique » est la plus ancienne.

En 1842 à Lyon, les rites de « Maître Jacques » et du « Père Soubise » fondent une société de secours mutuel et accueillent ceux du rite de « Salomon ».

En 1865 un grand banquet dans la même ville rassemble les compagnons des trois rites. Lucien Blanc, dit « Provençal le résolu » perpétuant la pensée de son ami « Agricol Perdiguer » regroupe à partir de 1874, 27 sociétés compagnonniques. De congrès en congrès, il fonde en 1889 l'Union compagnonnique.

En 1890, les vieux Devoirs intègrent et reconnaissent dans leurs rangs d'autres métiers ancestraux qui jusqu'alors n'adhéraient pas au compagnonnage.

Lucien Blanc réussit le coup de maître de fédérer au XIX^e siècle, plus de 90 % des anciens Devoirs. Les deux Grandes guerres vont décimer ce grand élan fraternel de rassemblement. En 1945, les Devoirs Unis renaissent de leurs cendres pour transmettre au XXI^e siècle la beauté du Devoir et l'exigence du travail reconnu pour l'excellence de sa formation professionnelle.

En novembre 2010, l'UNESCO inscrit les Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis au patrimoine mondial immatériel de l'Humanité.



XXVIII^e Congrès national de l'ANMONM

La-Grande-Motte

les 12 - 13 et 14 septembre 2012

délégation et organisation confiées à la section de l'Hérault

avec le concours des sections

Aude - Gard - Lozère - Pyrénées-Orientales

Nous remercions tout particulièrement :

- Nos sponsors, sans lesquels il serait difficile de réaliser nos publications.
Et tout particulièrement : le Groupe NICOLLIN - BRL - SOGANET - SA JEANJEAN - France Mutualiste - Le Groupe immobilier ANGELOTTI - Les restaurants La Cosa Nostra et Le Clipper's de La-Grande-Motte.
- Les organismes institutionnels pour l'aide et leur support logistique : Les mairies de Montpellier, de Castelnau-le-Lez, La-Grande-Motte, Fabrègues.
- Les photographes : Agence de presse Image Plus et les membres de l'ANMONM.

Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit. Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).

Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM de l'Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.

Directeur de rédaction et d'édition : Pierre Bourtayre (04 67 56 98 40)

Rédaction, photographies, maquette et coordination générale : Yvan Marcou

Infographie et mise en page : Image Plus - RCS Montpellier 401919006 - image.plus@wanadoo.fr/Imprimerie : RCS Paris 491040549

Clipper's



Ce restaurant bien connu par les amateurs en poisson et fruits de mer, et situé juste derrière l'hôtel Mercure, a relooké récemment ses terrasses. Elles se déploient face aux plus beaux bateaux du port, sur un quai strictement piétonnier. L'une, en plein air, à quelques pas de l'eau et de la promenade avec ses palmiers et lampadaires, permet de choisir, à midi, entre soleil ou ombre d'un parasol et les soirs d'admirer de superbes couchers de soleil. L'autre, lui faisant immédiatement suite, entièrement vitrée, peut se découvrir aux beaux jours. Le mobilier est design, aux coloris assortis avec ceux du nappage noir et gris ou crème, selon l'espace, avec sièges en cuir et chaises en osier avec coussins. Les tables sobres et élégantes, sont bien dressées. Le soir, ses spots à l'éclairage indirect et des photophores conservent le charme des lieux. Un ban d'écailler jouxte l'entrée du restaurant. Dans la salle intérieure, abondamment agrémentée d'orchidées et de plantes vertes, un assortiment de tables rondes et rectangulaires, et quelques galets en décoration. Dans l'assiette, les plus beaux plateaux de fruits de mer, les huîtres du bassin de Thau, parillades de poissons et de crustacés, bouillabaisse sur commande, mais aussi, déclinaison de foie gras maison ou viande à la plancha. Pour accompagner une trentaine de vins principalement du Languedoc.



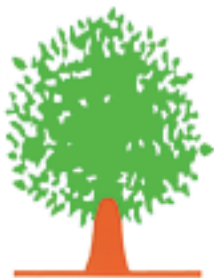
Formule, à midi en semaine: 17,50 €.

Menus de 25 à 38 €.

Carte: mini-plateau 35 €.

Plateau Royal 73 €. pour deux personnes

Ouvert 7J./7 en saison. Fermé mardi en hiver.
Parking gratuit sur le parking ouest du port.
La Grande Motte – Quai général de Gaulle
Tél. 04 67 56 53 81



SO.GA.NET

Le Nettoyage de votre environnement

**SPECIALISTE DU NETTOYAGE
INDUSTRIEL ET PARTICULIERS
ENTRETIEN ESPACES VERTS**

**SIÈGE SOCIAL
2066 Av. Marcel Pagnol
34470 PEROLS**

**Tél . 04.67.22.15.40
Fax : 04.67.22.23.80
E-mail : soganet@cegetel.net
Portable M. ZAGO : 06 50 24 42 94**

**S.A.R.L. au Capital de 50.000€
MEMBRE DE LA F.E.P
CODE APE : 8121 Z
SIRET: 383 324 514 000 41**

UNIQUE À LA GRANDE MOTTE

la prairie du golf

alliance entre modernité et qualité environnementale,
dans un cadre de vie privilégié



Illustration à caractère d'ambiance - Atypik

20 parcelles à bâtir

entièrement viabilisées et clôturées,
à deux pas du golf,
en lisière d'une pinède

Pour tout renseignement :

04 67 49 39 49 ou **04 67 22 12 22**

www.angelotti.fr


ANGELOTTI
GROUPE IMMOBILIER